



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2023

Décision n° 02/2024

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 18 août 2012 instaurant un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines telles que définies à la carte communale
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 février 2024 pour le bien sis à Foata cadastré B 449 par Maître PAOLINI Jérôme

DECIDE

ARTICLE 1 : de renoncer à exercer le droit de préemption sur le bien cadastré B 449 sis quartier Foata à Poggio-di-Nazza

Poggio-di-Nazza le 15/02/2024



adresse / adirizzu : Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA
Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 mairie.poggio-di-nazza@orange.fr
www.upoghjudinazza.corsica